



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022102

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/01/2025 11H05 C:001210 I:31431
V/REF : F01/CDE/T51021
V/Email reçu le Jeudi 30/01/2025 a 11H05

CDC HABITAT SOCIAL
Agence Quetigny-Sect.Quetigny
41 AVENUE FRANCOISE GIROUD
21000 DIJON

V/REF.IMM. 0850-0243/0F01-448A
IMMEUBLE : QUETIG.CENTRE 2-0243
RUES PRE BOURGEOT/DES HUCHES
COURS SULLY/RUE DU MIDI
21800 QUETIGNY

Dijon, le 05 Février 2025

Référence Marché: 055/24/R06
LOCALISATION : 2 COURS SULLY - QUETIGNY
MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE D'UN REGARD - ASS062*5
Donneur d'ordre : Mme J BEGIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

INTERVENTION DU 31 JANVIER 2025 A 10H00
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
POMPAGE DU REGARD
AUCUNE FUITE VISIBLE
NETTOYAGE ET EVACUATION DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DS AB Email envoyé le 03/02/25 a 18H14 Mme J BEGIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022102

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
5,00	ASS062-Pompage eau propre non recylé /M3	1	29,00	145,00
	TOTAL H.T.			145,00
	T.V.A. a 10,00%			14,50
	TOTAL T.T.C.En EURO			159,50

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Bon de Facturation

N° F01/T51021

du 30/01/2025

Adresse de facturation :

CDC Habitat Social**SIRET : 552046484 00325****Comptabilité Fournisseurs****33 avenue Pierre Mendès-France****TSA 41432****75621 Paris CEDEX 13****Contact :** BEGIN Jennifer**Mail:** Jennifer.BEGIN@cdc-habitat.fr**SAS SERVIMO BOURGOGNE****550 / 570 ROUTE DE TERNANT****01570 FEILLENS**

mail : servimobfc@servimo.fr

Tél : 00 85 20 30 60

Travaux à réaliser pour le 31/01/2025

Marché n°054257/T15/001

pompage regard

Prestation Parties Communes

QUETIGNY CENTRE 2 (0F01-448A-B2-06)

2 COURS SULLY

21800 QUETIGNY

Prestation	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA (€)
0F01-448A QUETIGNY CENTRE 2				
POMPA.EAU PROPR.NON RECY (ASS062)	29,00	5,00 M3	145,00	14,50
Pompage eau propre non recyclée Condition particulière d'intervention: s ous 48 heures				

 Virements Centralisés
 Paiement 60 jours à date facture

Total HT		145,00 €
Total TVA	10,00 %	14,50 €
TOTAL TTC		159,50 €

CDC Habitat Social atteste que l'immeuble objet des travaux de la présente commande est achevé depuis plus de deux ans et est à usage d'habitation. Le taux de TVA à appliquer sur les prestations est de 10,00 %.

Signataire
BEGIN Jennifer

La facturation concernant cet engagement devra être adressée dans un délai de 18 mois suivant l'exécution des travaux et leur réception par CDC Habitat. Passé ce délai, la facture sera considérée prescrite et ne sera pas payée. La date contractuelle retenue est la date de réception de la facture.

La facture, libellée au nom de CDC Habitat Social devra être transmise par voie dématérialisée à fact.cdch@ricoh-services.fr pour paiement. Cette dernière devra préciser le numéro de commande. Sans cette mention, elle sera retournée. Veuillez noter qu'il est nécessaire d'attendre la réception du bon de facturation pour envoyer votre facture (la réception attestant de la réalisation effective des prestations commandées).

Attestation écrite de communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante et de plomb.
 (Art. R 4412-97 du Code du Travail modifié par Décret n°2012-639 du 4 mai 2012) (Art. L 1334-9 du Code de la Santé Publique)

L'entreprise reconnaît disposer de tous les équipements et logiciels informatiques nécessaires, avoir pu éditer et consulter à partir du site Extranet dédié : <https://echodiag-cdchs.cdc-habitat.fr>, le (les) D.T.A, D.A.P.P et C.R.E.P du (des) bâtiment(s) objet(s) des travaux décrits dans le présent bon de commande.

Votre login de connexion est : 29910967351. Le mot de passe est : CDCH@biTat0000.